



Déclaration Préliminaire du SNPTES
Commission Administrative Paritaire Nationale
des Assistants ingénieurs de recherche
et de formation du mardi 16 mai 2017

Mesdames et messieurs les membres de la CAPN des assistants ingénieurs,

L'application du PPCR au corps des assistants ingénieurs ne peut satisfaire le SNPTES et les personnels qu'il représente. Encore trop de réticences et des blocages des EPST, et surtout de certaines organisations syndicales, qui confortent notamment la position du CNRS, au détriment de l'intérêt des collègues.

Malgré ces oppositions culturelles et de principes, le SNPTES a obtenu que la grille des assistants ingénieurs soit portée au niveau de l'échelon terminal de la grille initiale des Ingénieurs d'études de 2^e classe. C'est une avancée non négligeable, qui sera renforcée par un nombre supplémentaire de possibilités de passage en IGE significatif, dès 2018. Mais c'est pour le SNPTES une étape, et le combat doit continuer jusqu'à ce que justice soit faite.

Ce sujet nous amène à évoquer la situation des recrutements par concours notamment. Cette année encore nous constatons trop souvent que les fiches de poste des concours font toujours très majoritairement appel à des connaissances qui sont du champ du corps supérieur ! Nous avons déjà dénoncé de nombreux recrutements en adjoint technique pour des connaissances qui sont du champ des techniciens. Cela vaut malheureusement pour tous les corps ITRF. Accepter le décalage persistant entre les compétences requises, et les niveaux de recrutement n'est pas sans conséquence sur le déroulement de carrière. C'est inadmissible et ce n'est pas un bon signe envoyé à toute la communauté éducative.

Le SNPTES n'a pas signé le protocole relatif à la titularisation des personnels ouvriers des CROUS. Si le SNPTES est très favorable à cette intégration, il ne peut accepter une entorse à la gestion nationale des personnels de catégories B et A et une gestion déconcentrée hors des Commissions administratives paritaires académiques existantes, pour les personnels de catégorie C. Le SNPTES s'oppose à ce projet de gestion, des carrières déconnectée des commissions administratives paritaires nationales et commissions administratives paritaires académiques.

